



# 1. PROPOSITION DE TYPES DE STAND / SURFACE

Les exposants doivent s'acquitter d'une taxe d'inscription obligatoire. Le montant de la taxe sera automatiquement ajouté à la facture d'acompte.

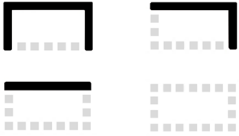
Offre préférentielle: les frais d'inscription sont offerts pour une inscription avant le 31 août 2020.

<input type="checkbox"/> Pour l'exposant	100.-	<input type="checkbox"/> Pour le co-exposant	100.-
--	-------	--	-------

Nous vous proposons 2 options différentes pour l'implantation de votre stand : le stand équipé ou la surface nue. Tous nos prix s'entendent en CHF et hors TVA.

1.1 STAND EQUIPÉ incluant :		Prix unitaire	Quantité	Total CHF (hors TVA)
<p><b>9 m<sup>2</sup></b> (2 kW inclus *)</p> <p>Stand d'angle (2 côtés ouverts)</p>		990.-	.....	.....
<p><b>18 m<sup>2</sup></b> (3 kW inclus *)</p> <p>Stand de tête (3 côtés ouverts)</p>		1'600.-	.....	.....

(\*) Installés selon le plan fourni par l'exposant : tout déplacement de prise sera facturé CHF 100.- L'électricité est disponible du 13 au 22 novembre 2020. L'augmentation de la puissance et du nombre de jours est possible sur demande (prestation payante).

1.2 SURFACE NUE (minimum de 6 m <sup>2</sup> )		Prix unitaire	Quantité	Total CHF (hors TVA)
<p>L'offre de surface se comprend brute, sans aucune prestation.</p> <p><b>L'exposant est tenu de commander / monter des parois de séparation pour tous les côtés fermés qui délimitent le stand.</b> (Hauteur minimum 2m50)</p> <p>Les côtés ouverts du stand peuvent être fermés sur maximum un tiers de la longueur par côté.</p> <p><input type="checkbox"/> Merci d'indiquer les dimensions de votre stand: Longueur ..... x Largeur ..... x Hauteur .....</p>				
Surface nue minimum 6 m <sup>2</sup>		95.-/m <sup>2</sup>	.....m <sup>2</sup>	.....
<p>Parois à commander (*) 2m50 x 1m</p>		52.-/m linéaire	.....m	.....

# 2. PRIX TOTAL DE VOTRE PARTICIPATION

Total stand équipé / Surface Hors taxe	Sous-total sans TVA:	.....
Remise de participation à l'exposition féline et canine	Remise 15%:	.....
Participation obligatoire à l'élimination des déchets 3.- / m <sup>2</sup>	Total à payer:	.....
Taxe d'inscription	100.-	100.-
TVA	TVA 7.7 %	.....
<b>Total commande T.T.C.</b>	<b>Total</b>	<b>.....</b>

(\*) Les parois à commander peuvent varier en fonction de l'emplacement du stand. Un devis vous sera soumis par le service « Contact Exposants ».

### 3. PRESTATIONS TECHNIQUES ET DIVERS

Dès le mois d'octobre, vous recevrez par e-mail les codes d'accès qui vous permettront d'accéder à notre shop en ligne Palexpo afin de passer vos commandes techniques. Voici les prestations auxquelles vous devez penser et pour lesquelles vous pouvez demander un devis au service «Contact Exposants» par e-mail à [exhibitorscontact@palexpo.ch](mailto:exhibitorscontact@palexpo.ch):

- Amenée d'eau (merci de cocher la case si vous envisagez de commander une amenée d'eau)
- Electricité : les amenées électriques doivent être commandées pour la **surface nue**.  
A titre d'exemple, 1KW permet d'alimenter 3 spots de 100W, un frigo de 140 litres et un ordinateur.
- Parois et tapis pour **les surfaces nues**
- Local / réduit de stockage
- Parking voiture à CHF 54.- / 3 jours
- Parking véhicules utilitaires et camions à CHF 105.-/ 3 jours
- Nettoyage du stand

---

#### FORMALITÉS DOUANIÈRES

**Important:** Si votre société est basée dans un pays autre que la Suisse, veuillez SVP vous renseigner sur les formalités douanières en contactant:

Bureau de douane à Palexpo

Tél: +41 (0) 22 798 00 05

E-mail: [palexpo-cs.geneve-aero-id@ezv.admin.ch](mailto:palexpo-cs.geneve-aero-id@ezv.admin.ch)

---

Les **cartes exposants** vous seront remises sur place et à réception du paiement total de votre commande (voir Article 10 du règlement).

#### Vos interlocuteurs sont :

Contact coordination exposants

Cheffe de projet

Communication

Caroline Schwab

Rosemari Desgeorges

[expocanine@automnales.ch](mailto:expocanine@automnales.ch)

[caroline.schwab@palexpo.ch](mailto:caroline.schwab@palexpo.ch)

[rosemari.desgeorges@palexpo.ch](mailto:rosemari.desgeorges@palexpo.ch)

# CHARTRE DES EXPOSANTS

Cette chartre est établie afin de garantir au public une qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts, des activités de l'exposant présent que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.

Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image du Salon, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente chartre par sa signature sur la demande d'admission.

En tant qu'exposant des Automnales, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et la raison sociale
- 2/ respecter en tout temps les **horaires d'ouverture** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la foire et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
- 3/ respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception
- 4/ proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'offres spéciales « foire », et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente
- 5/ avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
- 6/ respecter les **pratiques commerciales** et articles de loi en vigueur sur le marché suisse en proscrivant tout « racolage », ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur, ou interpellation de la clientèle hors, depuis ou sur le stand
- 7/ engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les normes de droit suisse en matière de droit du travail à l'égard des employés
- 8/ annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- 9/ garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
- 10/ respecter l'**interdiction de fumer**, cigarettes électroniques incluses, dans les halles
- 11/ assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autre de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol auprès de Palexpo
- 12/ respecter que seul l'organisateur procède à l'**attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant
- 13/ monter des **parois** sur les côtés fermés du stand et ne pas utiliser les parois des stands voisins ou les murs de la halle comme paroi de séparation ou de fond
- 14/ respecter les **règles de droit suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre ces contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
- 15/ **dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc....

 **Les bureaux de douane de Thônex-Vallard ainsi que Ferney-Voltaire seront fermés le dimanche.**

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir reçu un exemplaire du **Règlement des Automnales**. Après en avoir pris connaissance, l'exposant ou le co-exposant déclare accepter toutes les clauses sans réserve de la demande d'admission et du Règlement des Automnales.

Lieu et date ..... Timbre et signature .....